

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE
EN PLACE D'UNE BENNE SUR TROTTOIR
DANS LA RUE DE l'égalité**

Arrêté de police N°45 :2025 st mardi 15 juillet 2025

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par madame fattane celestine de mettre en place une benne en trottoir face au N° 118 de la rue de l Egalite à Guesnain dans le but d'effectuer le retrait de gravats.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

- ARTICLE 1** Madame Fattane Celestine est autorisée à installer une benne à gravats de manière provisoire face au N°118 de la rue de l égalite à Guesnain **à compter du dimanche 20 juillet 2025 et pour une durée de 3 jours.**
- ARTICLE 2** La mise en place de la benne doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants.
- ARTICLE 3** Toute benne pleine de déblais doit être relevée immédiatement, ou au plus tard à la fin de la journée. Le contenu de la benne reste sous l'entière responsabilité du permissionnaire qui après enlèvement de la benne s'assurera du nettoyage de la chaussée.
- ARTICLE 4** Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.
- ARTICLE 5** Madame Fattane Celestine 118 rue de l'égalité 59287 GUESNAIN
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté

Fait à Guesnain le 15 juillet 2025

Le Maire
Pour le Maire empêché
L'Adjointe par délégation

